# N° 127



# *Le Courrier de Luzancy*

*Printemps-Ete 2025* 



Le 1<sup>er</sup> Régiment des Hussards Parachutistes

# Sommaire

Edito du maire	P.3	Prévention Vacances	P.30
Conseils municipaux	P.4-P.10	Prévention chaleur	P.31
Subvention FER / Travaux	P.11	Auto-entrepreneur	P.32
Aménagement voirie	P.11	Information transport	P.33
Le 1er Régiment de Hussard Parachutistes	P.12-13	Rentrée Scolaire	P.34-P.35
Concert J.N Pommé et F.Rolland	P.14	L'entretien d'un village est du Ressort de chacun	P.35
Cérémonie 8 mai	P.15	Calendrier collecte	P.36
Chasse aux Œufs	P.15	Assistantes Maternelles	P.37
Repas des séniors	P.16-P.17	Etat Civil Renseignements et adresses utiles	P.37 P.38-P.39
Salon Pop Culture et Manga	P.18-P.19	Publicités	P.40
Concert TRISH et Les glaçons chauds	P.20	RAPPEL	1.10
Luz'en musique	P.21	Le journal est en ligne sur notre site internet https://luzancy.fr	
Jeux	P.22-P.23	Distribution dans les boîtes	aux lettres après
Recettes	P.24-P.25	inscription en mairie Un autocollant vous sera remis en retour	
A vos agendas	P.26		
Brocante : Formulaire inscription	P.27	LUZANCY	
		Out to coupaite	

P.28

P.28

P.29

Bibliothèque

Cession de bois : Formulaire inscription

Cession de bois :





#### Edito du Maire

Chères Luzancéennes, Chers Luzancéens,

Nous avons vécu de belles choses ces derniers mois sur notre commune :



Début mars, la venue de jeunes engagés du 1er Régiment de Hussards Parachutistes a marqué un moment fort dans notre village. Ces jeunes soldats, animés par un profond esprit de camaraderie et un engagement sans faille, incarnent les valeurs d'excellence, de courage et de discipline qui caractérisent les hussards parachutistes, toujours prêts à relever les défis des missions qui les attendent, ces jeunes démontrent chaque jour leur détermination à servir avec honneur et efficacité.

Je tiens à remercier vivement tous ces jeunes, tous les officiers, sous-officiers et militaires de rang : Le Colonel Gaspard LANCRENON qui est aujourd'hui le 100ème Chef de Corps du 1er RHP, le Chef d'escadrons Frédéric K., le Capitaine Chris B. Commandant le 5e escadron qui a organisé cette visite, le Major Sébastien S., l'Adjudant Thomas L..

Je tiens à remercier Madame Elodie DENIS directrice de la maison d'enfants qui nous a accueilli dans le parc du Château, lieu emblématique pour les Hussards de Bercheny.

Autre évènement tant attendu par les usagers de la route, la réouverture du pont le 07 avril dernier. Contrairement à toutes les rumeurs qui courent encore : non le pont ne va pas refermer, oui le pont a été remis à neuf et peut être emprunté en toute sécurité. Je peux dire qu'il aura fait couler beaucoup d'encre !! Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont depuis le 29 juillet dernier, œuvré pour qu'ils retrouvent sa superbe : les sociétés, les équipes du département.

Et régulièrement des animations de qualité, orchestrées par nos deux associations : du comité des fêtes et l'association du foyer rural, que vous découvrirez en détail dans ce journal.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles, associations et agents municipaux pour leur engagement quotidien, qui contribue à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre. Grâce à votre participation active, nous pourrons continuer à préserver notre environnement et favoriser la convivialité entre tous.

Je déplore cependant que nous retrouvions chaque semaine des immondices qui souillent notre paysage, notre rivière, mobilisant nos agents, et entrainant des dépenses pour la commune.

L'été est bel et bien installé, et si à travers le monde certains pensent encore que le réchauffement climatique n'est qu'une vision de l'esprit, nous connaissons depuis quelques temps de très grosses chaleurs inhabituelles pour la saison, des orages parfois violents, aussi il est important de prendre des bonnes habitudes pour se protéger.

Je vous souhaite à toutes et à tous un été ensoleillé et riche en belles rencontres.

Joëlle CANINI

#### PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

Le 04 avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle CANINI, Maire,

#### Présents:

Adjoints: M. Derrien Nicolas, Mme Hérault Laurence, M. Beauvois Jocelyn Mme Giraud Vicky, Conseillers: Mme Kaluzny Ludivine, M. Urbain Patrice, M. Vuillemin Philippe, Mme Koutouan Armande, Mme Plouin Angélique, M. Couderc Jérémy, formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents excusés :

Mme Morel Camy donne pouvoir à Mme Plouin Angélique

M. Fickinger Romain, M. Davoust Éric, Mme Quentin Fanny

Secrétaire de séance : Mme Hérault Laurence

#### Quorum:

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents: 11

Votants: 11 pour le premier point, 12 pour les autres points

<u>Ordre du jour</u>: \_Approbation du Compte Administratif 2024, Compte de gestion 2024, Affectation du résultat, Taux des taxes, Budget Primitif 2025, Subventions aux associations,

Délibération instituant le temps partiel et ses modalités d'exercice, Adhésion à un groupement de commande pour l'acquisition d'un ENT 1er degré, Mise en conformité de la délibération n° S7/4-2022B du 15 décembre 2022 portant « Modification du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertises et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec l'article L822-3 du Code Général de la Fonction Publique

#### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 janvier 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal de la séance du 10 janvier 2025.

#### Délibération n° S2/1-2025 : Approbation du Compte Administratif 2024

Madame le Maire demande qu'un Président soit désigné pour le vote du Compte Administratif. M. Derrien Nicolas est élu.

Madame le Maire rappelle les chapitres du Compte Administratif 2024, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement et constate le résultat cumulé du Compte Administratif 2024. Madame le Maire quitte la salle et M. Derrien Nicolas rappelle le Compte Administratif 2024 par chapitre, soit :

Fonctionnement

-Dépenses 720 553.31 € -Recettes 896 516.01€

Soit un déficit en section d'investissement pour l'exercice 2024 de 99 499.80 €

Il est constaté le résultat cumulé du Compte Administratif 2024 :

- -Excédent en section de fonctionnement : 1 592 947.97 €
- -Excédent en section d'investissement : 376 802.49 €
- -Des restes à réaliser pour 181 733.98 € en dépenses d'investissement
- -Des restes à réaliser pour 29 672.46 € en recettes d'investissement

En l'absence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2024 est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

#### Délibération n° S2/2-2025 : Compte de gestion 2024

Madame le Maire indique que le Compte de Gestion est identique au Compte Administratif qui vient d'être voté, il est repris sous une autre forme. Le Compte Administratif et les Pages 17 et 18 du Compte de gestion reprennent les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat cumulé. Madame le Maire rappelle : la décision modificative n° 1 et l'admission en nonvaleur intervenues au cours de l'exercice 2024. Elle précise le détail des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- -Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024 du budget principal dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,
- -Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- -Autorise Madame le Maire à signer le compte de gestion 2024

#### Délibération n° S2/3-2025 : Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission « finances » en date du 14 mars 2025

Considérant qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal,

Considérant les résultats du compte administratif 2024,

Considérant les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024,

Après avoir constaté les résultats cumulés de l'exercice 2024 :

-Fonctionnement : 1 592 947.97 €

-Investissement : 376 802.49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'affecter au budget de l'exercice 2025 le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement

Au c/002 en recettes (excédent) pour un montant de 1 592 947.97 €

Report en section d'investissement

Au c/001 en recettes (solde d'exécution d'investissement) pour un montant de 376 802.49 €

Dit qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2025 de ces crédits

#### Délibération n° S2/4-2025 : Taux des taxes

Les recettes attendues de la fiscalité sont reprises sur l'état 1259 qui a été communiqué aux conseillers municipaux. Il est proposé de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2025 soit des recettes prévisionnelles telles qu'indiquées sur l'état 1259.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 14 mars 2025

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Au regard du Compte Administratif 2024 et compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles établies sur l'état 1259, il n'apparait pas nécessaire de recourir à une hausse des taux pour équilibrer le budget communal 2025.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.74 %

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.49 %

-Taxe d'habitation : 12.58 %

Charge Madame le Maire :

-de notifier cette décision aux services préfectoraux,

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompaqné d'une copie de la présente décision.

#### Délibération n° S2/5-2025 : Budget Primitif 2025

Madame le Maire présente le Budget par chapitre, qui peut se résumer comme suit :

-fonctionnement Dépenses 2 323 824.55 €

Recettes 2 323 824.55 €

-investissement Dépenses 1 124 168.14 €

Recettes 1 124 168.14 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la note de présentation du budget.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 14 mars 2025

Madame le Maire présente le Budget 2025 par chapitre qui se résume ainsi

Section de Fonctionnement

Dépenses 2 323 824.55 €

Recettes 2 323 824.55 €

Section d'Investissement

Dépenses 1 124 168.14 €

Recettes 1 124 168.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- -Approuve le Budget Unique 2025 voté par chapitre
- -Autorise Madame le Maire, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

#### <u>Délibération n° S2/6-2025</u>: Subventions aux associations

Madame le Maire détaille les différentes demandes de subvention des associations reçues.

Elle précise que deux demandes de subventions seront présentées lors d'un prochain conseil : l'une des demandes est incomplète (Centre 77) et l'autre demande est complète mais arrivée trop tardivement pour être présentée à la commission des finances.

Le budget voté pour les subventions aux associations permettra de répondre à ces demandes ainsi qu'à d'autres demandes au cours de l'exercice 2025.

Vu la délibération n° S2/5-2025 du 04 avril 2025 portant vote du Budget Primitif 2025,

Vu les sommes portées au Compte 65748 du Budget Primitif 2025,

Vu les demandes de subventions reçues par la commune,

Considérant l'avis de la commission « finances » en date du 14 mars 2025.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

AFM -TELETHON	300 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER - Comité de Seine et Marne	300 €
CROIX ROUGE FRANCAISE – Unité Locale Marne et Deux Morin	300 €
Comité des fêtes de Luzancy	1 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- -D'approuver les subventions aux associations ci-dessus,
- -D'autoriser Madame le Maire à effectuer les versements aux associations et à signer tout document afférent à la présente délibération.

# <u>Délibération n° S2/7-2025</u>: Délibération instituant le temps partiel et ses modalités d'exercice

Madame le Maire indique que cette délibération permettra aux agents à temps complet qui le souhaitent, sur autorisation du Maire, de solliciter un temps partiel selon les modalités exposées dans le projet de délibération. Ce projet a été soumis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion et a reçu un avis favorable du collège représentant le personnel et du collège représentant les collectivités le 14 janvier 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 612-1 à L. 612-8 et L. 612-12 à L. 612-14,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment son article 20.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 14 janvier 2025,

#### Considérant ce qui suit :

Madame le Maire rappelle que les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public, peuvent demander, s'ils remplissent les conditions exigées, à exercer leur service à temps partiel. Selon les cas, cette autorisation est soit accordée de plein droit, soit soumise à appréciation en fonction des nécessités de service.

#### -Le temps partiel sur autorisation

Le temps partiel sur autorisation peut être accordé, sur demande et sous réserve des nécessités de service :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, en activité ou en détachement : un fonctionnaire titulaire ou stagiaire à temps non complet ne peut donc bénéficier d'un temps partiel sur autorisation :
- aux agents contractuels de droit public en activité employés depuis plus d'un an de façon continue à temps complet et, sans condition d'ancienneté de service, aux travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agent contractuel sur la base de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984.

Le temps partiel sur autorisation accordé ne peut être inférieur à 50% du temps complet de l'agent.

#### -Le temps partiel de droit

Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités exclusives de 50, 60, 70 et 80%.

#### -Pour les fonctionnaires

Le temps partiel de droit est accordé, sur demande, aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet ou à temps non complet pour les motifs suivants :

- à l'occasion de chaque naissance, jusqu'aux trois ans de l'enfant, ou de chaque adoption, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant ;
- pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'une maladie ou d'un accident grave ;
- lorsqu'ils relèvent, en tant que personnes handicapées, de l'article L. 5212-13 du Code du travail, après avis du service de médecine préventive.

#### -Pour les agents contractuels de droit public

Le temps partiel de droit est accordé, sur demande, aux agents contractuels de droit public :

- employés depuis plus d'un an à temps complet ou en équivalent temps plein, à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à la fin d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ;
- pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- relevant, en tant que personnes handicapées, de l'article L. 5212-13 du Code du travail.

Les travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agents contractuels bénéficient du temps partiel dans les mêmes conditions que les fonctionnaires stagiaires, et donc sans condition d'ancienneté de service.

#### -Modalités

Il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial, de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel.

Il appartient à l'autorité territoriale d'apprécier, en fonction des nécessités de fonctionnement du service, les modalités d'attribution et d'organisation du temps partiel demandé par l'agent, en fixant notamment la répartition du temps de travail de l'agent bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

ou à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifie.

L'agent peut solliciter sa réintégration à temps plein avant l'expiration de la période de travail à temps partiel en cours. Dans ce cas, la demande de l'agent doit être formulée deux mois avant la date souhaitée ou sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale de l'agent. Cette demande de réintégration sans délai fera l'objet d'un examen individualisé par l'autorité territoriale.

La réintégration anticipée ne constitue pas un droit pour l'agent et sera accordée par l'autorité territoriale au regard des contraintes d'organisation du service.

Pour les agents non titulaires, s'il n'existe pas de possibilité d'emploi à temps plein, l'agent est maintenu à temps partiel à titre exceptionnel.

Pour les agents bénéficiant d'un temps partiel sur autorisation après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai minimum d'un an.

Article 8 : Suspension du temps partiel

Pendant les périodes de formation professionnelle incompatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel (formation d'adaptation à l'emploi, formation continue, préparation aux concours), l'autorisation de travail à temps partiel des fonctionnaires titulaires sera suspendue.

Si l'agent est placé en congé de maternité, de paternité ou d'adoption durant une période de travail à temps partiel, l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel est suspendue : l'agent est rétabli dans les droits des agents à temps plein pour toute la durée du congé.

Article 9 : Date d'effet de la délibération

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de sa publication

# <u>Délibération n° S2/8-2025</u>: Adhésion à un groupement de commande pour l'acquisition d'un ENT 1er degré

L'académie de Créteil propose aux communes de l'académie d'adhérer à un groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution ENT 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée scolaire 2025.

Une lettre d'intention a déjà été signée car les réponses devaient intervenir au plus tard le 13 février 2025.

Il est proposé aux conseillers de valider la participation de la commune de Luzancy au groupement de commande.

La commune de Reuil en Brie, dans le cadre du RPI est favorable à cette adhésion et a délibéré en ce sens le 12 février 2025

L'école de Luzancy pourra ainsi bénéficier d'un espace numérique de travail destiné à la communication entre enseignants et parents d'élèves pour les maternelles, et a donner l'accès a des ressources éducatives aux élèves d'élémentaire.

Le cout prévisionnel de cette adhésion devrait être inférieur à 200.00 € TTC par an. Il faut attendre le résultat du marché pour avoir le montant définitif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'un ENT pour l'école de Luzancy et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

<u>Délibération n° S2/9-2025</u>: Mise en conformité de la délibération n° S7/4-2022B du 15 décembre 2022 portant « Modification du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertises et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec l'article L822-3 du Code Général de la Fonction Publique

<u>L'article 189 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025</u> modifie la rémunération du fonctionnaire placé en congé de maladie ordinaire, telle que prévue à à l'article L 822-3 du Code Général de la Fonction Publique. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,

pour les fonctionnaires et les contractuels de droit public, les 3 premiers mois de l'arrêt maladie sont désormais indemnisés à hauteur de 90 % du traitement indiciaire au lieu de 100%.

Durant les 9 mois suivants, l'indemnisation reste la même, soit 50 % du traitement. Ils conservent par ailleurs une journée de carence en cas d'arrêt maladie.

Les congés de longue maladie, de grave maladie et de longue durée et le congé pour invalidité temporaire imputable au service ne sont pas impactés par ce texte.

La délibération du RIFSEEP de la commune prévoit qu'en cas de congé maladie le régime indemnitaire est maintenu à 100%, il faut donc la modifier et indiquer que le régime indemnitaire « suit le traitement ». Elle doit donc être mise en conformité avec la loi. Le Centre de Gestion de Seine et Marne nous a indiqué que si la collectivité se borne à une mise en conformité de la délibération elle ne doit pas saisir préalablement le Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver la modification de l'article 10 de la délibération n° S7/4-2022B du 15 décembre 2022 pour la mettre en conformité avec l'article L 82263 du Code Général de la Fonction Publique.

Clôture de la séance le vendredi 04 avril deux mille vingt-cinq à vingt et une heures et une minute.

Le présent procès-verbal est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le six juin deux mille vingt-cinq.

La Secrétaire de séance Laurence HERAULT Le Maire Joëlle CANINI

#### Subvention FER / Travaux



Grâce au soutien du département que nous remercions vivement nous avons bénéficié en 2024 de la subvention FER (Fond d'Equipements Rural).

Cette subvention nous a permis de rénover complètement un appartement communal de 57 m2 mis en location au 14 rue de la Mairie.

En effet, toute l'isolation a été refaite (murs et plafonds), les menuiseries extérieures ont été remplacées, la plomberie et les sanitaires changés, l'électricité mise aux normes et des radiateurs de dernière génération ont été installés, un revêtement de sol moderne a été posé dans toute les pièces, et pour plus de luminosité une peinture claire apposée sur tous les murs. Le coût total des travaux est

de 72313.11 € ttc, subventionné à hauteur de 50%

# Aménagement voirie

Depuis plusieurs années, les promenades à pied et/ou avec poussettes sur les trottoirs aux abords de l'école sont de plus en plus compliquées, tout comme le fait de se stationner.

En effet des voitures sont garées ou plutôt posées sur les trottoirs, sur les passages piétons, devant des armoires électriques, bloquant d'autres voitures... Obligeant souvent les piétons à marcher sur la route, empêchant les enfants de voir et d'être vus au passage car cachés par des véhicules.

De plus, ce qui avait un caractère assez exceptionnel sur la Départementale devient coutumier dans toutes les rues du village : les excès de vitesse!

Les piétons prennent l'habitude de marcher sur la route même lorsque des trottoirs existent et sont praticables.

Il est de la responsabilité de chacun d'adopter un comportement responsable et respectueux afin de protéger tous les usagers.

Le conseil municipal a donc décidé de continuer les aménagements déjà engagés ces derniers mandats, en sécurisant la rue de Messy et la rue du 104 ème Régiment d'infanterie.

Pour la rue du 104ème RI, un passage piéton a été aménagé au niveau du monument d'Alexandre Bouché et des plots ont été installés afin que les voitures ne puissent plus se garer en bloquant la

visibilité du carrefour.

Pour la rue de Messy, il a été décidé de faire des places de stationnement en alternance, cela permettra aux résidents de garer leurs véhicules en dehors des trottoirs (réservé aux piétons) et de faire ralentir les autres usagers.

Avant que les emplacements ne soient définitifs, des tests sont réalisés depuis plusieurs mois. Les plots sont déplacés en fonction des avis et des remarques apportées par les administrés, mais aussi par des personnes malintentionnées ou fantasques.

Une fois la période d'observation terminée, des emplacements seront créés de façon définitive.



### Le 1er Régiment de Hussards Parachutistes



Les 12 et 13 mars 2025 nous avons eu la joie et l'honneur de recevoir dans notre commune des jeunes engagés du 1er régiment de hussards parachutistes de Tarbes, venus pour honorer la mémoire du comte Ladislas de Bercheny, créateur de leur régiment il y a plus de 300 ans.

Ce fut également l'occasion pour eux d'organiser une cérémonie militaire de remise de la fourragère dans les jardins du Château en présence du Colonel Gaspard Lancrenon 100ème chef de corps des Bercheny Hussards.

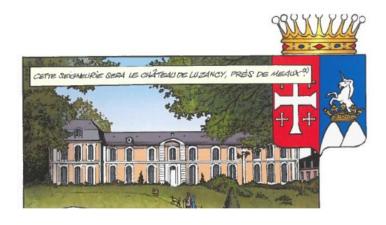
Mais si vous le voulez bien nous allons remonter le temps .....

Il y a deux siècles, exactement le 9 janvier 1778, s'éteignait à Luzancy Le Maréchal de France comte Ladislas De Bercheny. C'est le nom d'un soldat, né en 1689 en Hongrie. Attiré très jeune vers le métier des armes, il sert d'abord dans la maison de son père Bercheny-Rakoczy.

En 1720, le comte de Bercheny, patriote hongrois réfugié, met au service de la France ses qualités militaires exceptionnelles et fonde à Constantinople un régiment de hussards pour la France. Ce régiment, initialement appelé « hussards de Bercheny », est renommé « 1er régiment de hussards » en 1791, il prendra le titre de « 1er régiment de hussards parachutistes » en 1946. Le comte Ladislas de Berchenny est nommé brigadier des Armées du Roi en 1744, puis élevé au rang de Maréchal de France.

Il se marie en 1726 avec Anne-Catherine De Wiet-Girard dont il attend bientôt un enfant, un fils qui malheureusement ne vivra que quelques mois, il sera enterré dans l'église de Mery sur Marne où vivait alors la famille.

C'est en 1734 que Ladislas de Bercheny fit l'acquisition du Château de Luzancy pour s'y installer avec sa femme et les enfants qu'ils eurent ensuite.





### Le 1er Régiment de Hussards Parachutistes

Mais ce soldat ne se sentait réellement bien qu'à cheval et avec ses hommes. Les Hussards de Bercheny participèrent avec leur chef à toutes les guerres du règne de Louis XV.

C'est depuis le nom d'un régiment fameux, héritier des célèbres Hussards des combats de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, dont la tradition d'honneur et d'efficacité s'est affirmée tout au long des campagnes des siècles passées jusqu'à nos jours.



Sépulture du Maréchal de Bercheny dans l'église de Luzancy

C'est enfin l'esprit de la Cavalerie Légère, toujours disponible, en première ligne pour défendre et pour remplir sa mission avec honneur et bravoure.

C'est donc les 12 et 13 mars dernier que les jeunes engagés du 1er Régiment de Hussards Parachutistes qui, après une marche de plusieurs kilomètres, ont pris leurs quartiers à Luzancy dans le foyer rural de la commune. Après une courte pause nous les avons tous retrouvés dans le parc du Château de leur Père, pour la cérémonie de remise de la fourragère. Il s'agit d'un attribut militaire qui est remis traditionnellement après une longue marche. Ce fut également pour certains d'entre eux de faire une courte visite du Château, qui est aujourd'hui une MECS (maison d'enfants à caractère social), les enfants contents d'accueillir les militaires les assaillirent de mille questions.

L'après midi s'est poursuivie par un dépôt de gerbe sur la tombe du Maréchal de Bercheny, sépulture qui se trouve dans l'église du village. Puis ce fut un moment convivial que nous avons partagé avec tous les soldats, avec les officiers, sous-officiers et militaires de rang.

Nous avons tous été admiratifs et impressionnés, à tel point que les mots nous ont manqué pour leur dire combien nous étions reconnaissants envers leur engagement, leur bravoure. pour ce qu'ils font au quotidien, n'oublions pas qu'ils protègent nos libertés et nos vies au péril de leurs propres vies, qu'ils défendent nos valeurs et les couleurs de la République.

#### ALORS UN GRAND MERCI A EUX TOUS

Aussi par cet article nous souhaitons leur dire combien ils comptent tous pour nous, et les remercier





#### Concert JN.Pommé et F.Roland



Dimanche 9 mars, le Foyer Rural a organisé et proposé aux habitants de Luzancy son 1er concert de l'année, placé sous le signe de la poésie et l'humour.

Jean Noël Pommé, un briard de souche, et son acolyte le guitariste François Rolland, ont offert au public un concept innovant de concert : « le concert

écologique et entièrement recyclable, composé de productions 100 % locales » ...

Un vrai régal musical avec le respect de l'environnement en prime .Pendant une heure trente, ce musicien, compositeur et interprète a égrainé, dans une mise en scène dynamique et humoristique, ses chansons tantôt poétiques, émouvantes, drôles, ou engagées mais toujours ciselées.

Il était pour l'occasion accompagné par le talentueux François Rolland : guitariste professionnel ayant accompagné de nombreuses vedettes des années 70 à 90 (G. Bécaud, S. Distel, Joe Dassin, J. Greco, G. Lenormand,...) et professeur de guitare et basse.

Le public venu très nombreux en ce dimanche après midi a vraiment apprécié ce spectacle original et de grande qualité.

Un verre (produit locaux) de l'amitié a clôturé ce magnifique moment musical et permis de sympathiques échanges.







#### Cérémonie 8 mai



Le jeudi 8 mai 2025, les luzancéens se sont réunis devant le monument aux morts de l'ancien cimetière, pour commémorer le 80ème anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale 1939-45, un moment solennel et chargé d'émotions. Mme le maire, accompagnée des élus de la commune a lu le

message officiel envoyé par le ministre. Le cortège s'est ensuite dirigé vers le nouveau cimetière, pour

des gerbes de fleurs ont été déposées avec l'aide des enfants de la commune. Un pot de l'amitié offert par la municipalité à été donné au foyer rural.



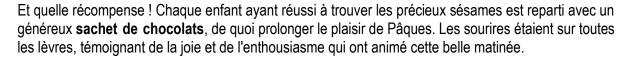


#### Chasse aux Œufs

Le 20 avril, dimanche de Pâques restera gravé dans les mémoires des jeunes Luzancéens comme une matinée pleine de rires et de gourmandise! Une soixantaine d'enfants, les yeux pétillants d'excitation, ont envahi le parc de Luzancy pour la traditionnelle grande chasse aux œufs organisée par la municpalité.

Dès 10h, l'ambiance était à son comble. Petits et grands explorateurs se sont lancés à la recherche des cinq œufs factices cachés avec soin dans les recoins verdoyants du parc. Stratégie, observation et un brin de chance

étaient les maîtres mots de cette quête chocolatée. Chaque œuf découvert était synonyme d'un pas de plus vers la récompense tant attendue.



Cet événement, convivial et familial, a une nouvelle fois démontré la vitalité de notre commune et le plaisir de se retrouver pour partager des moments simples et joyeux. Un grand merci à tous les participants, petits et grands, qui ont contribué à faire de cette chasse aux œufs un véritable succès!



# Repas des séniors

Dimanche 30 Mars, midi, plus de 80 séniors - endimanchés et impatients - se sont retrouvés dans la salle du foyer rural le temps d'un repas et d'une journée offerte par la municipalité.

Le soleil était, lui aussi, de la partie : cette journée ensoleillée fut placée sous le signe de la convivialité, la bonne humeur et la musique.

La salle était métamorphosée pour l'occasion :

- Les tables disposées en épis, furent recouvertes de nappes blanches et joliment décorées avec de superbes compositions florales de Domisse à la Ferté sous Jouarre;
- le duo chanson-musique de Double Croch' s'activant pour tester les micros, installer l'écran pour le Karaoké et effectuer les dernièrs réglages sono avant l'heure H, heure de l'ouverture de cette journée par Mme le Maire et le service de l'apéro à table.













Un délicieux repas, dont la lecture du menu ouvrait déjà l'appétit, fut préparé et servi par l'équipe du traiteur « La Morvandelle » d'Ussy sur Marne;

# Repas des séniors







A l'issue de ce repas, les séniors de l'assemblée furent honorés par les membres de la commission d'action sociale du village, en offrant bouquets pour les dames et cadeaux gourmands pour les hommes

Une tombola par tirage au sort permit de prolonger les plaisirs de ce moment de partage et de solidarité inter -générationnels.



Cours de danse collectif avec un madison



Magie de l'ambiance karaoké : Sans complexe, un micro à la main, les paroles devant les yeux, seul ou à plusieurs, de nouveaux talents sont apparus à Luzancy !!!



Sarah & Kassio

### Salon pop culture et manga 2ème édition



# Retour sur le Salon Pop Culture de Luzancy : un succès éclatant pour sa seconde édition

Les 17 et 18 mai 2025, la commune de Luzancy en Seine-et-Marne s'est transformée en un véritable carrefour de la pop culture, accueillant la deuxième édition du Salon Pop Culture. Organisé en partenariat avec l'association Art et Culture en Seine-et-Marne et le Comité des Fêtes de Luzancy, cet événement a une nouvelle fois rassemblé passionnés et curieux autour de leurs univers favoris.



#### Un lieu emblématique pour une immersion totale

Le Foyer Rural de Luzancy, situé rue du 104ème Régiment d'infanterie, a ouvert ses portes aux visiteurs le samedi 17 mai de 13h à 18h et le dimanche 18 mai de 10h à 17h. L'entrée était libre, permettant à un large public de découvrir l'univers riche et varié de la pop culture.



#### Un programme éclectique pour tous les âges

Cette édition a proposé une multitude d'activités et de stands :

Bandes dessinées et mangas : des exposants ont présentés leurs dernières créations et éditions collector.

Cosplay : quelques visiteurs nous ont fait l'honneur d'incarner leur personnage préféré!

Artisanat et jouets vintage : des créateurs locaux ont exposé leurs œuvres inspirées de la pop culture. Une petite restauration était proposée sur place le samedi, permettant aux visiteurs de se détendre et de discuter autour d'une pizza du Food truck CARA MIA .



#### Un public enthousiaste et fidèle

Cette seconde édition a confirmé l'engouement croissant pour cet événement. Les visiteurs, venus en famille ou entre amis, ont apprécié la diversité des stands et l'ambiance conviviale. Le cosplay a été particulièrement populaire, avec de nombreux participants arborant des costumes élaborés de leurs personnages préférés.



Les exposants et les bénévoles

Cosplay



# Salon pop culture et manga 2ème édition



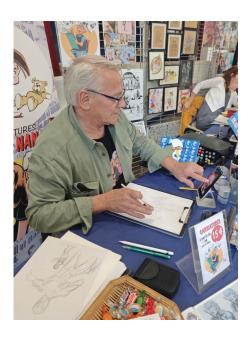


#### Un partenariat fructueux

La collaboration entre l'association Art et Culture en Seine-et-Marne et le Comité des Fêtes de Luzancy a été un gage de succès. Leur engagement commun a permis de créer un événement de qualité, accessible à tous et reflétant la richesse de la culture

#### populaire.

Grâce à l'association Art et Culture en Seine et Marne, nous avons eu le grand bonheur d'admirer la Ford Gran Torino de Starsky et Hutch et les plus passionés ont pu profiter d'un baptême à bord de l'emblématique voiture du petit écran! Elle nous a aussi permis de rencontrer des artistes de talent venant de plusieurs régions de France dont **K-misamart** créatrice des affiches des salons POP CULTURE et de (re)découvrir avec émotion nos jouets d'enfants.









# Concert TRISH et les Glaçons Chauds

Le 24 mai, le foyer rural organisait son 2ème concert de l'année avec Trish Hayward, accompagnée de son groupe, les Glaçons Chauds.

Cette composition musicale nous a entraînés dans un univers pop-rock aux nuances celtiques et traditionnelles. Durant la soirée, et en suivant le fil conducteur de sa propre histoire (rencontres, expériences, voyages,...) Trish a interprété des compositions personnelles tirées de l'album qu'elle vient de sortir - intitulé Broken Suit Cases - comme des reprises de chansons connues de S.Gainsbourg, Boris Vian, Bourvil ou encore Pink Martini.

#### 5 musiciens:

- Jack Ada à la guitare,
- Marcel Creac'h à la guitare, à la mandole et au violon,
- Alain Ducg, à la contrebasse,
- Claude Mekerri, à la batterie et aux percussions,
- Sylvestre Soleil au didgeridoo

ont accompagné la superbe voix aux tonalités semi-lyriques de Trish Hayward (compositrice, chanteuse et pianiste).



Ce concert a également été l'occasion de découvrir un étonnant instrument traditionnel des aborigènes australiens : le didgeridoo. Cet instrument, ayant accompagné toute la 1ère partie , a été ensuite présenté et proposé en démonstration solo par le musicien Sylvestre Soleil, Les nuances mélodieuses et rythmées de cet instrument à cuivre nous ont invitées de voyager sous d'autres latitudes.

Merci à eux pour cette originale prestation musicale.

Le traditionnel verre de l'amitié fut partagé à la fin du concert, pour clore la soirée et réunir public et artistes en toute simplicité.





### Luz' en musique



le groupe The Firebirds a enflammé la scène de la Fête de la Musique à Luzancy, offrant aux habitants et visiteurs une soirée mémorable placée sous le signe du rock'n'roll.

Une prestation énergique au cœur du parc Dès 19h30, le parc de Luzancy s'est transformé en un véritable carrefour musical, accueillant familles et amis venus par-

tager un moment convivial. Le groupe The Firebirds, reconnu pour ses reprises endiablées de classiques du rock, a pris possession de la scène, plongeant le public dans une ambiance festive et chaleureuse. Leurs interprétations dynamiques ont enflammé la foule, créant une atmosphère électrique qui a animé la soirée jusqu'à la tombée de la nuit.

Un répertoire rock'n'roll revisité

Avec un répertoire riche en reprises de légendes du rock, The Firebirds ont su captiver le public en offrant une performance énergique et authentique. Leurs arrangements soignés et leur présence scénique ont fait de cette soirée un véritable hommage aux grands noms du genre, tout en apportant une touche personnelle qui a séduit les spectateurs.

Cette soirée n'aurait pas été possible sans l'implication remarquable de l'ensemble des bénévoles du Comité **des Fêtes de Luzancy**, qui ont œuvrés avec enthousiasme pour organiser cette belle édition de la Fête de la Musique.

Un grand merci à eux, qui ont assuré la logistique, la restauration, l'accueil et l'ambiance tout au long de la journée. Grâce à leur énergie et leur bonne humeur, la fête a été une **réussite totale**.

Un grand **merci aux nombreux participants** d'être venus si nombreux partager ce moment festif et chaleureux, dans une ambiance familial, avec des barbecues à disposition et une buvette permettant de se rafraichir. Les spectateurs ont pu profiter d'un cadre agréable, propice aux échanges et à la détente, tout en savourant la musique de qualité offerte par le groupe.

Ce fut une **magnifique soirée**, placée sous le signe de la musique, du partage et de la convivialité, à l'image de l'esprit qui anime la vie communale à Luzancy.



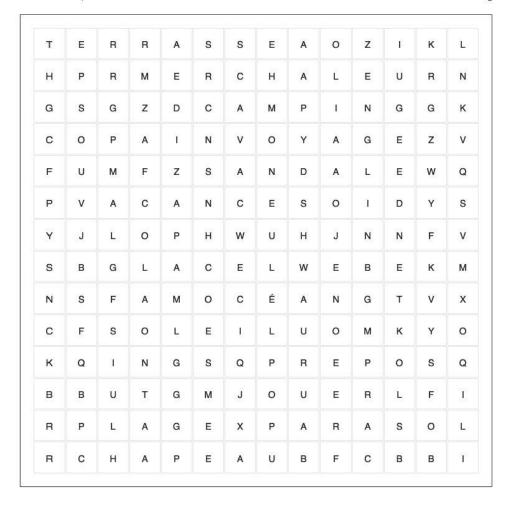


#### Jeux



# Mots mêlés des Vacances d'été

Retrouve les mots proposés de la liste ci-dessous à l'intérieur de la grille. Les mots peuvent être inscrits de manière horizontale, verticale ou en diagonale.



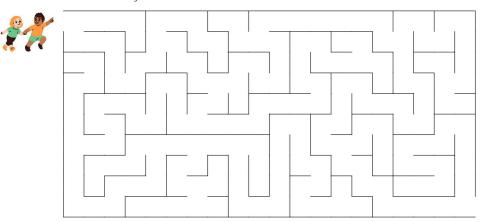
camping chapeau glace mer parasol repos soleil vacances chaleur copain jouer océan plage sandale terrasse voyage



# Jeux

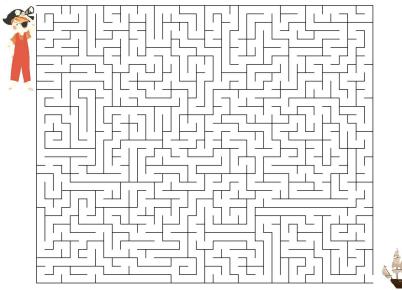
# Labyrinthes des Vacances d'été

Aide les enfants à rejoindre leur tente.





Aide l'apprenti pirate à rejoindre son bateau.



#### Recettes

### Le régime crétois ou méditerranéen

Pour être en bonne santé et le rester le plus longtemps possible

Varié et équilibré, le régime crétois (ou méditerranéen) protège de nombreuses maladies et réduit les risques cardiovasculaires. Ses bienfaits santé ont été largement démontrés.

Mangez un légume cru et cuit à chaque repas

Ne vous privez pas de fruits frais

Mettez du poisson au menu plusieurs fois par semaine.

Privilégiez les volailles, pauvres en lipides

Réhabilitez les légumineuses

Le régime crétois remet au goût du jour les légumineuses (fèves, pois chiches...). « Elles apportent des protéines et des vitamines du groupe B, mais aussi des fibres qui diminuent la tension artérielle et le cholestérol. Elles se substituent également aux protéines d'origine animale (viande, poisson, œuf) dans un repas sur deux.

Une bonne assiette pour la santé c'est 1/3 de légumes, 1/3 de féculents et 1/3 de protéines

#### Des recettes rapides

### Salade de légumineuses pour 6 personnes

#### Ingrédients:

- 300gr de fèves de soja.
- 300gr de pois chiches.
- 300gr de lentilles vertes ou noires ou un mixte des deux (pas trop cuites).
- Deux poivrons rouges grillés (à griller au four ou déjà prêts en pot en verre).
- Un oignon rouge finement émincé.
- Quelques fines tranches de chorizo (doux ou fort selon les goûts).
- On peut y ajouter quelques feuilles de salade « roquette ».
- Sel, poivre.
- un peu de vinaigre balsamique ou de vinaigre de manque.
- un peu d'huile d'olive.



#### Recettes

### Le Nuage de Skyr aux Framboises UN DESSERT PLAISIR SANS TROP DE CALORIES

#### Ingrédients:

- 4 œufs.
- 3 cuillères à soupe de sirop d'érable.
- 450 gr Skyr.
- 80 gr de Maïzena.
- 100 g de framboises.

#### Préparation:

- Séparer les blancs des jaunes.
- dans un saladier mettre les 4 jaunes avec les 3 cuillères à soupe de sirop d'érable.
- battre pour obtenir un mélange mousseux.
- ajouter le Skyr bien mélanger le tout.
- ajouter les 80 gr de Maïzena.
- mélanger une nouvelle fois.
- Dans un autre saladier, montez les blancs en neige fermes.
- incorporer délicatement les blancs montés en neige.
- Beurrer légèrement un moule dans lequel vous verserez votre préparation.
- Ajouter 100 gr de framboises (ou un autre fruit).
- Mettre au four à 180° pendant 40 minutes.
- Laissez-le refroidir avant de déguster. Il peut se savourer tiède ou frais, selon vos préférences.

### **Clafoutis aux prunes**

Aux mirabelles parfumées, aux Reines Claude plus sucrées ou aux quetsches plus acidulées, toujours un régal !

#### **Ingrédients:**

- 500g de prunes.
- 140g de sucre.
- 80g de farine.
- 30g de beurre.
- 4 œufs.
- 20cl de lait.

#### **Préparation**

- Mélangez les oeufs et le sucre puis ajoutez la farine, le lait et le beurre fondu.
- Dénoyautez les prunes puis les disposez au fond d'un plat et versez la préparation.
- Enfournez 50 minutes à 180 c.
- Laissez refroidir avant de servir.





### Agenda



#### Chaque 2eme dimanche du mois :

Les Luz'Anciennes rassemblement de voitures anciennes au parc de Luzancy.

<u>Samedi 16 Aout</u> Cérémonie du derniers convoi Gare de Saacy sur Marne suivi du verre de l'amitié à Luzancy.

#### Luz'en fête se déroulera le week-end du 5 au 8 septembre 2025.

• Comme tous les ans, la Mairie et le Comité des Fêtes vous proposent un week-end festif pour démarrer cette nouvelle année scolaire.

#### Vendredi 5 Septembre :

• 17H00-18h30: Goûter & tickets de manège pour les enfants scolarisés dans le RPI en partenariat avec la Mairie de Reuil en Brie.

#### Samedi 6 Septembre :

- 14H00 : ouverture de la fête foraine avec la fermeture de la rue du Général Leclerc.
- 19H00 : ouverture de la buvette
- 19H30 : première partie concert The Firebirds sur la place.
- 20H30 : distribution de bracelets lumineux au niveau de la buvette place de Bercheny.
- 21h00 : deuxième partie du concert de The Firebirds
- 22H00 : Départ pour la parade de la place de Bercheny jusqu'au pas de tir du feu d'artifice de, bord de marne
- 22H30 : Feu d'artifice.

Le Comité des Fêtes vous propose une restauration rapide tout au long de la soirée, n'hésitez pas à venir déguster un sandwich, un hamburger ou autre accompagnés de frites.

#### Dimanche 7 Septembre :

Brocante de 6H à 18H rue du Général Leclerc.

#### **Lundi 8 Septembre :**

17H00 : Fête foraine

Samedi 25 Octobre: Après Midi Halloween proposé par le comité des fêtes.

Mardi 11 Novembre : Cérémonie du 11 novembre.

<u>Dimanche 16 Novembre</u>: à 15 heures Le Foyer Rural vous propose le concert de Frédéric Bobin :auteur, compositeur et interprète, tourne dans toute la France, viendra spécialement de Lyon avec son guitariste.



Samedi 6 Décembre : Grand Loto du comité des fêtes.



Le samedi 13 décembre Le foyer rural vous propose la troupe de théâtre amateur de Boissy le Chatel « Les Indociles » qui vous présentera sa nouvelle pièce de théâtre « Parfum et Suspicions » I

# BROCANTE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

#### DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025 /Organisée par le Comité des Fêtes

#### Renseignements:

- comitesdesfetesdeluzancy@gmail.com
- Mme Derrien: 06.30.79.58.32

#### <u>Inscriptions en direct au foyer rural:</u>

- Mardi 22 juillet de 18h00 à 20h00
- Mardi 26 août .de 18h00 à 20h00

#### Tarif:

4 € le mètre linéaire (2 mètres minimum)

#### <u>Informations du participant :</u>

*	Nom :		
*	Prénom :		
*	Adresse :		
*	Téléphone :		
*	Pièce d'identité fournie :		
	Nombre de mètres souhaités :		
atteste avoir e	ussigné(e), e par la présente être un particulier, ne vendre que des objets effectué plus de deux ventes au déballage cette année. ture:	personnels et u	sagés, et ne pas

Pour que votre inscription soit validée, merci de joindre le dossier complet (tout dossier incomplet ne sera ni accepté ni validé) :

- Ce formulaire d'inscription dûment rempli,
- - Votre règlement (chèque de préférence),
- La photocopie de votre pièce d'identité, ( aucune photocopie ne peut être faite)
- Un chèque de caution de 50 € à l'ordre du Comité des Fêtes (ce chèque vous sera rendu après vérification que votre emplacement soit laissé vide et propre).

Rappel: La brocante se tiendra rue du Général Leclerc, interdite à la circulation ce jour-là. Restauration rapide sur place: viennoiseries, frites, grillades, boissons...

# Bibliothèque

#### - Bibliothèque du Foyer Rural - Nouveaux livres - -

#### Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.

un avenir radieux	PIERRE LEMAITRE	roman
le roman de MARCEAU MILLER	MARCEAU MILLER	Policier
sans soleil ( tomes 1 et 2 )	JEAN CHRISTOPHE GRANGÉ	Policier
le barman du RITZ	PHILIPPE COLLIN	roman histo- rique
La très catastrophique visite du zoo	JOEL DICKER	roman
tout le monde aime Clara	DAVID FOENKINOS	Roman
4 jours de rage	KRIS NELSCOTT	Policier
Justice de rue	KRIS NELSCOTT	Policier
Н	BERNARD MINIER	

#### Contact: Nicole CHARLET 01 60 23 52 10

Ļ.....

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une livraison peut être faite à votre domicile en contactant : Mme N.CHARLET.



# Cession de bois formulaire d'inscription

NOM:	N° d'attribution :		
Prénom :			
Date de naissance :			
Numéro de téléphone Adresse mail			
☐ Je m'engage à payer par chèque le jour de la réception du bois. ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de récupération du bois et m'engage à être présent le lundi 28 juillet à 19H30 en mairie (en cas de tirage au sort) et à me rendre disponible le week-end du 17 au 19 octobre au créneau prévu pour récupérer le bois. ☐ Copie de carte d'identité ou de passeport. ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois.			
signature			

#### Cession de bois

Ces derniers temps, le pays a subi de fortes périodes de vent, notre village n'y a pas échappé, l'une des conséquences étant que beaucoup d'arbres sont tombés sur les chemins communaux.

Les agents se chargent régulièrement de les couper afin que les chemins soient praticables, cela occasionne un stock de bois qui progressivement augmente.

Le Conseil Municipal de Luzancy a donc pris la décision d'organiser une seconde cession de bois aux profits des résidents (propriétaires ou locataires) de Luzancy, à l'exception des propriétaires de bois sur la commune.

Afin de pouvoir satisfaire le maximum de demande, nous proposons une vente d'un stère de bois par foyer en coupe 0.50m par foyer à 40€ le stère non livré, le règlement se fera uniquement par chèque à l'ordre du trésor public le jour de la réception du bois.

Le bois sera a récupéré en une seule fois sur rendez-vous uniquement le week-end du 17 au 19 octobre 2025. Les rendez-vous seront fixés après la confirmation du règlement. Pensez à venir avec un véhicule adapté et de la main d'œuvre car aucune aide ne pourra vous être apportée.

Pour vous inscrire, merci de compléter le formulaire ci-dessus et de le déposer en mairie entre le 10 juillet et le 25 juillet 2025 aux horaires d'ouvertures, un accusé de réception vous sera alors fourni avec un numéro d'attribution.

#### En cas de forte demande :

La mairie se réserve le droit d'effectuer un tirage au sort qui sera effectué en présence des personnes inscrites et munies de leur accusé de réception.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 28 juillet 2025 à 19H30 à la mairie de Luzancy auquel cas, nous vous préviendrons par mail dans le week-end du 26 juillet 2025.

L'absence des personnes (ou d'un représentant avec procuration) au tirage au sort annulera leurs inscriptions.



La moitié de la recette sera reversée à l'école de Luzancy et l'autre partie sera utilisée par le conseil municipale pour effectuer des actions sociales.

#### **Prévention Vacances**

#### Prévention des vacances à Luzancy : démarches et bons réflexes

À l'approche de l'été, la commune de Luzancy invite ses habitants à prendre des mesures simples mais efficaces pour profiter de leurs congés en toute sérénité. Voici les démarches à suivre et les conseils essentiels pour garantir la sécurité de votre domicile :





#### 1. Inscription à l'Opération Tranquillité Vacances

Pour bénéficier d'une surveillance renforcée de votre domicile pen-

dant votre absence, inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances. Ce dispositif permet à la gendarmerie et à la police municipale de surveiller votre habitation pendant vos congés.

#### Comment s'inscrire?

#### Sur internet sur le site du service public.

Votre inscription peut être effectuée 45 jours à l'avance et au plus tard :

• 3 jours avant votre départ si votre logement dépend de la police La veille du départ si votre logement dépend de la gendarmerie.

#### À savoir

Le service en ligne vous permet de déterminer si la surveillance de votre logement dépend des services de police ou de gendarmerie.

Vous pouvez modifier certains éléments de votre demande (par exemple signaler une modification de l'accès à votre logement). En revanche, si vous souhaitez changer vos dates d'absence vous devez d'abord annuler votre demande pour en déposer une nouvelle.

#### Attention

La modification et l'annulation ne peuvent se faire qu'en vous déplaçant en brigade de gendarmerie

Une fois la démarche en ligne complétée, vous n'êtes pas informé de la façon dont se déroule la surveillance. Vous êtes contacté par la police ou la gendarmerie <u>uniquement</u> si la patrouille constate quelque chose de suspect.

#### Sur place

Votre logement est surveillé par les services de police ou les brigades de gendarmerie selon le lieu où il se trouve. Faites la démarche à la gendarmerie ou au commissariat de police.



#### 2. Restez informé grâce à l'application PanneauPocket

La commune de Luzancy et la gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre mettent à votre disposition l'application PanneauPocket pour vous alerter en temps réel sur les risques majeurs ou les informations importantes. Téléchargez-la gratuitement pour rester connecté à l'actualité locale.

En suivant ces démarches et conseils, vous pourrez profiter pleinement de vos vacances en toute tranquillité.

#### Prévention chaleur



Dans l'année, les températures augmentent de plus en plus tôt, et il fait chaud de plus en plus longtemps.

Il devient difficile pour tout le monde de se sentir bien, pendant les longues périodes de chaleur : les activités du quotidien sont plus pénibles et fatigantes, ce qui peut affecter la santé. La canicule peut ainsi avoir un impact sanitaire considérable.

Il est donc primordial de bien s'en protéger et de mettre en place certaines mesures, surtout chez les personnes les plus à risques.

La canicule, c'est quoi ? On parle de canicule, quand les 3 conditions suivantes sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La température ne descend pas, ou très peu la nuit.
- La période concernée dure 3 jours, ou plus.

L'été 2024 a été marque par 3 périodes de canicule, concernant 40 % de la population française

L'exposition à de fortes chaleurs constitue un stress et une agression pour l'organisme. Le corps humain s'y adapte de plusieurs façons : transpiration plus intense, dilatation des vaisseaux sanguins...

Cependant, si notre corps ne réussit pas à maintenir sa température autour de 37°C lors de ces périodes de chaleur intense ou si les fluides ou sels corporels ne sont pas remplacés de façon adéquate, des pathologies (comme des crampes de chaleur, des insolations, un épuisement dû à la chaleur, un coup de chaleur...) peuvent survenir :

#### Quels sont les signaux d'alerte?

Avoir de la fièvre (plus de 38°C), des vertiges, des nausées, des maux de tête, des crampes (de chaleur)

Ressentir des crampes, une fatique inhabituelle, voire un épuisement,...

#### Quels sont les bons gestes à adopter ?

- Mouiller son corps et se ventiler (atomiseur d'eau à proximité, éventail,...)
- Eviter les efforts physiques, pratiquer du sport en toute sécurité
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU et surtout jamais d'alcool
- Maintenir son logement au frais, en fermant les volets le jour
- Manger en quantité suffisante
- Donner et prendre régulièrement des nouvelles de ses proches (voisins / famille)
- ATTENTION : Vous êtes particulièrement concerné(e) si vous êtes enceinte (ou avez un bébé) ou si vous êtes une personne âgée. N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin ou pharmacien, si vous prenez un traitement médical important.
- <u>S'inscrire sur le registre nominatif municipal de votre mairie</u>, afin de faire partie de la liste des personnes identifiées comme pouvant potentiellement être plus fragiles et vulnérables à la chaleur que l'ensemble de la population : cet outil permet de s'assurer qu'en périodes particulièrement difficiles et intenses que ces personnes vont bien ou d'intervenir plus rapidement, si cela était nécessaire.

# En cas de malaise, composer le 15



# Auto entrepreneur

Que vous soyez auto-entrepreneur, à plein temps ou a mi temps, vous avez certaines obligations administratives à respecter en fonction de l'objet de votre entreprise.

Certaines sont connues et vous êtes accompagnées par différents services ou site dans vos démarches. D'autres le sont moins.

Vous devez vous faire connaître auprès de votre mairie en indiquant le but de votre activité, un simple courrier suffit, en fournissant une copie de toutes vos autorisation (SIRET, diplôme, autorisation ARS .....). Attention, certaines activités ne peuvent pas se faire librement, des accords doivent être demandés à différents organismes.

Si l'activité professionnelle se déroule à votre domicile, il est obligatoire de faire une déclaration au service des impôts indiquant qu'une ou plusieurs pièces sont consacrées à votre activité ainsi que la superficie.

Si vous désirez mettre une enseigne extérieure une demande d'urbanisme sera alors obligatoire.

Des horaires sont à respecter pour un bon voisinage.

En ce qui concerne Luzancy, vous pouvez également déposer votre carte de visite et remplir le formulaire afin d'apparaitre gratuitement dans le journal communal.

Si vous souhaitez figurer sur cet annuaire, vous êtes invités à remplir le questionnaire et à le faire parvenir à la mairie.

Raison sociale			
Brève description de l'activité . (1 à 15 mots)			
Adresse,			
Téléphone			
email			
Site Internet.			
Logo			
Nom et prénom du responsable			
J'accepte une diffusion sur le site internet de la commune. J'accepte une diffusion sur les réseaux sociaux. J'accepte une diffusion du logo sur le journal communal.			
Fait à, le, le			
Signature			
Cette fiche peut être retrouvée sur le site	e de la commune. https://www.luzancy.fr		

### Information transport



<u>changent</u>
Le 15 septembre 2025!

Vous utilisez les lignes de bus sur le territoire Brie et 2 Morin ? À partir du 15 septembre 2025, les numéros de vos lignes vont être modifiés pour améliorer votre expérience et faciliter vos recherches!

Pourquoi ce changement?

Actuellement, de nombreuses lignes de bus en Île-de-France partagent le même numéro (imaginez, il y a 13 lignes de bus n°10!). Cela rend la recherche d'horaires et d'itinéraires compliquée sur les applications et sites régionaux. Cette renumérotation vise à simplifier la vie de tous les usagers! Comment ça va marcher?

Fini la confusion ! Le territoire de Brie et 2 Morin aura désormais des lignes commençant toutes par 24. Pour les lignes Express, leur numéro commencera par celui de leur département (par exemple, la ligne Express 1 deviendra 7701).

Les avantages pour vous :

Facilité de recherche : Votre ligne de bus sera unique en Île-de-France ! En tapant son numéro sur le site ou l'application <u>iledefrance-mobilites.fr</u>, vous accéderez directement aux bonnes informations.

Même service : Seuls les numéros changent ! Les horaires et les itinéraires de vos lignes restent identiques.

#### <u>Lignes passant par Luzancy:</u>

Ligne 2482 (anciennement 32S).

Itinéraire : SAÂCY-SUR-MARNE / MÉRY-SUR-MARNE / LUZANCY <> LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE La Rochefoucauld / Collège les Glacis.

Ligne 2420 (anciennement 32).

Itinéraire : SAÂCY-SUR-MARNE / MÉRY-SUR-MARNE / LUZANCY <>LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Ligne 2418 (anciennement 31).

Itinéraire ; REUIL EN BRIE / LUZANCY / MÉRY-SUR-MARNE / SAINTE AULDE / CHAMIGNY <> LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

#### Lignes desservant Marne-la-Vallée :

Ligne 7712 ( anciennement Express 62 ) Itinéraire : Gare de LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE <> Gare de MARNE-LA-VALLÉE CHESSY SUD.

#### Rentrée scolaire

Une année scolaire se termine ... Place aux vacances estivales ...

... Afin de partir sereinement et de savourer les vacances sans stress, il convient aux parents d'anticiper au mieux la (prochaine) rentrée scolaire, en réalisant quelques démarches administratives. Voici des informations utiles pour réaliser des inscriptions ou avoir des renseignements, et partir l'esprit vraiment tranquille!

#### DATE et HORAIRES DE LA RENTREE SCOLAIRE : lundi 1er Septembre 2025

Une pré-inscription en mairie (avec justificatif de domicile et livret de famille) est indispensable avant de valider l'inscription définitive auprès de la direction de l'école concernée (Mr FEUILLET - école de Luzancy - au 01.60.23.67.67. pour les maternelles, CP et CE1) ou Mme NOIRET - école de Reuil - au 01.60.22.47.19. pour les CE2, CM1 et CM2).

Nous vous invitons à guetter les panneaux d'affichage devant les écoles, la veille de la rentrée



**TRANSPORT SCOLAIRE**: Que votre enfant soit amené à circuler entre son domicile et l'implantation de son école (ou du service de restauration auquel il est rattaché), il devra obligatoirement emprunter un bus des circuits spéciaux scolaires (ou CSS), qui sont des **lignes de bus spécifiques** pour les **établissements non desservis** par les transports réguliers.

Une inscription auprès des services d'Île de France Mobilités est à effectuer au moins 1 mois avant la date de la rentrée afin d'obtenir le titre de transport obligatoire (mail : css77@iledefrance-mobilites.fr)

La Carte Scol'R est indispensable pour emprunter les circuits spéciaux scolaires, le titre de transport de l'enfant pourra être contrôlé à tout moment de l'année.

Les élèves éligibles au sens du <u>règlement régional des circuits spéciaux scolaires</u> et âgés de moins de 11 ans au 31 décembre de l'année en cours ou scolarisés en école élémentaire, bénéficient de la carte scol'R Junior, dont le tarif est fixé à 24,80€ pour l'année 2025-26

**CANTINE**: Les inscriptions à la demi-pension doivent être impérativement effectuées auprès de la mairie de la commune, dans laquelle l'enfant sera demi-pensionnaire (et non son lieu de résidence). Renseignements et inscriptions auprès de :

- Mairie de Luzancy au 01.60.23.61.57. ou par mail secretariat@mairieluzancy.fr
- Mairie de REUIL en Brie au 01.60.22.07.51 ou par mail mairie@reuil-en-brie.fr Les enfants déieunent dans la commune où ils sont scolarisés.



SAUF <u>les Petites et Moyennes Sections de maternelle scolarisées sur Luzancy qui déjeuneront à Reuil en Brie</u> et devront s'équiper de la carte Scol'R (cf transport)



#### Rentrée scolaire

Accueil Garderie Périscolaire

**PERISCOLAIRE:** La commune de Luzancy en partenariat avec 'ASLPT (Association Sports et Loisirs Pour Tous, 17 bis rue de Reuil à la Ferté s/s Jouarre, Mail: asso.slpt@wanadoo.fr, Tél 01.60.22.15.95) organise un accueil périscolaire, avant et après l'école, pour les enfants du RPI

Cet accompagnement est assuré par la présence de 2 professionnels diplômés de l'animation auprès des enfants et est ouvert dès 7h le matin (avant l'école) et après l'école jusqu'à 19h30, dans l'enceinte de l'école de Luzancy.

Renseignements et inscriptions auprès de l'association uniquement

# L'Entretien d'un village est du ressort de chacun

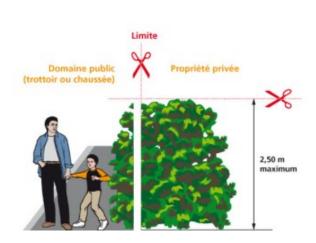


Les agents municipaux entretiennent les espaces publics, nous avons pu tous le constater entre les périodes d'ensoleillement et de pluies, la végétation est abondante et surtout les mauvaises herbes.

Mais chacun d'entre nous doit aussi penser régulièrement à nettoyer ce qu'on appelle les pieds de mur (la partie entre votre parcelle et la route) cela n'est pas du ressort des agents, vous pouvez lorsque cela est pos-

sible planter ou semer des fleurs.

Les arbres ne doivent pas envahir la propriété des voisins ou le domaine public.



Notre village est grand et nous avons la chance de vivre à la campagne dans un territoire verdoyant mais cela implique par période beaucoup de travail, nous le voyons au quotidien dans nos jardins, mais cela est nécessaire.

#### Calendrier collecte



#### <u>Collectes exceptionnelles /</u> encombrants

Encombrants : Février, Mai, Août, Novembre

Inscription obligatoire sur : www.encombrants-covaltri77.com

Limite: 1 m³ par collecte, chaque objet doit mesurer moins de 2,5 m et peser moins de 25 kg Tout dépôt sans inscription est considéré comme dépôt sauvage.

#### Compostage & déchèteries

Vente de composteurs sur : www.covaltri77.fr

Trouver une bornes à vêtements : www.refashion.fr

Type de déchet	Fréquence	Moment de la journée	Détail
Ordures ménagères	Chaque jeudi	Le matin	
Emballages recycla-	Mercredi matin	Le matin	Sortir le bac la veille au
bles	(semaine impaire)		soir.
Déchets végétaux	Chaque mardi	Dans la journée	

#### Rappels importants

#### Pour les Emballages recyclables

dépose en vrac uniquement dans le bac.

Tous les emballages se recyclent (plastique, métal, carton, papier, briques alimentaires).

Les déchets doivent être compactés mais non imbriqués.

Les bacs doivent être conformes, pucés et correctement présentés.

#### Pour les ordures ménagères :

Interdits encombrants : sanitaires, gros électroménager, gravats, vitrages, déchets toxiques, pneus, etc.

Bacs non pucés, mal présentés ou non conformes : non collectés.

#### Pour les bornes a verre

Verre : uniquement bouteilles, bocaux et flacons de parfum. A déposer en déchèterie vitre, faïence, plat, ampoules et miroir.

# Assistantes maternelles

# Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:

Nom	Adresse		Téléphone
Mme KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	Courtaron	07 67 09 38 60
Mme PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	Courtaron	06.28.08.55.15
Mme BAUDRY Linda	21 D du Général Leclerc	Luzancy	06 42 65 78 45
Mme CLEMENT Corinne	28 bis rue des jardinets	Luzancy	06 23 80 09 34
Mme DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	Luzancy	01.60.23.77.89
Mme JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	Luzancy	06.11.90.20.46
Mme MESSMER Catherine	40 Bis rue des Jardinets	Luzancy	01.60.23.51.64
Mme TOURNEUX Maeva	36 Bis Rue des Jardinets	Luzancy	06 70 11 86 58

# **Etat Civil**



# **MARIAGE - PACS:**

• 8 Mars:2024 : Madame LEVY Sandra & Monsieur FERRACIN Thibaut

# Renseignements et adresses utiles

**Gendarmerie:** 01.60.22.01.19

**Pompiers :** 01.60.24.22.90 ou le 18

Police secours: 17

**SAMU**: 01.64.39.01.70 ou le 15 **Centre Anti-Poison**: 01.40.37.04.04 (Paris)

 Hôpital de MEAUX :
 01.64.35.38.38

 Hôpital de REIMS :
 03.26.78.79.20

 Hôpital de COULOMMIERS :
 01.64.65.37.00

 Infirmières à SAACY :
 01.60.23.72.19

#### Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR:	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERS :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU:	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT:	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
POISSON-LEMAITRE:	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

#### Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :28 bis rue de la Ferté /s Jouarre, Jouarre01.60.22.03.45Azur Ambulances :17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre06.70.50.02.74Ambulances Favier :45 place Delahaye, Charly sur Marne03.23.82.04.56

**E.D.F-G.D.F.** Infos - Conseils - Services : **S.N.C.F.** 0891.362.020 0810.772.477 **Transdev** 01.64.33.26.04

**E.D.F. Dépannage**: 0810.333.277 **Presbytère de Saacy**: 01.60.23.60.55

**Gaz dépannage** : 0810.433.077

# Renseignements et adresses utiles

#### LA MAIRIE:

Lundi de 8h30 à 11h30 Mardi de 8h30 à 11h30 Mercredi de 14h00 à 17h00 Jeudi de 8h30 à 11h30 Vendredi de 14h00 à 17h00



La Mairie
7 rue de la mairie
Tel 01.60.23.61.57
secretariat@mairieluzancy.fr





#### Agence Postale Communale

Mardi et vendredi de 16h00 à 19h00 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00



Agence Postale Communale 8 rue du 104ème régiment d'infanterie

#### LA BIBLIOTHÈQUE:

Mercredi de 15h à 16h et Jeudi de 18h à 19h en alternance une semaine sur deux ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10

Affichage des permanences:
à la bibliothèque.



La Bibliothèque

Rue de la mairie

Tel 01.60.23.0.06 ou 09.73.67.71.38

# <u>LA DECHETERIE</u>: Commune de SAACY SUR MARNE

# Horaires d'accueil (hors jours fériés) du 1er mars au 31 octobre :

• Lundi: 10h-11h45 et 14h-17h45

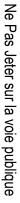
Mardi: 14h-17h45

Mercredi: 10h-11h45 et 14h-17h45

Jeudi : 9h-11h45Vendredi : 9h-11h45



La Déchèterie Lieu-dit : Les Couturelles, D55 Avenue du Chemin Vert Tel: 01.60.44.40.03





www.jph-event.fr 06 08 06 88 87







06.86.25.04.31







**Attention**: vous ne trouverez dans ce journal que les acteurs économiques ayant répondu favorablement au formulaire.

Pour les professionnels qui souhaiteraient figurer sur cet annuaire, vous êtes invités à remplir le questionnaire se trouvant en mairie ou sur le site internet.

«COURRIER DE LUZANCY » Bulletin trimestriel Presse 137/89 Dépôt de la parution.
Directeur de la parution Joëlle Canini: Rédacteurs : Jérémy Couderc, Nicolas Derrien, Laurence Hérault, Vicky Giraud, Armande Koutouan, Angélique Plouin, Philippe Vuillemin.